



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22121697

Déposé / Reçu le

05 OCT. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0472 490 067**

Nom

(en entier) : **AGRIBIO**

(en abrégé) :

Forme légale : **scrl**

Adresse complète du siège : **Rue de la Presse 4 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Annulation publication démission - Démission

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022

L'assemblée générale prend les décisions suivantes à la majorité des voix :

-Décide de refuser la démission de Messieurs Bruno GREINDL (au 13.05.2022) et Raymond VAXELAIRE (au 21.12.2021), en tant qu'Administrateur ET d'annuler les publications du 16.08-2022 sous les références 0098536 et 0098537, relatives à la démission de Messieurs Bruno GREINDL et Raymond VAXELAIRE, qui restent dès lors administrateurs de la société.

-Accepte la démission de Monsieur Joao Carvalho Martins en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué, avec effet au 1er octobre 2022 et lui donne décharge pleine et entière.

-Mandate Monsieur Joao Carvalho Martins pour signer le présent extrait du procès-verbal pour publication

-L'assemblée générale mandate la société J. Jordens sprl / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée, en oe compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).